Liste des organismes étrangers agréés

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Organisme agréé	**ASSOCIATION « ROSENKINDER »**
Forme juridique	Association de droit allemand
Date de création	8 août 2006
Siège social	Heidredde 3, 25436 UETERSEN, ALLEMAGNE
Adresse site internet	https://www.rosenkinder.org
Objet statutaire	L'association ROSENKINDER a pour objet de venir en aide aux enfants défavorisés du Sri Lanka, en leur apportant une aide financière pour leur scolarisation et leurs études. Elle apporte également un soutien aux orphelins du Sri Lanka. Les fonds récoltés par l'association ROSENKINDER sont utilisés pour les dépenses de frais de scolarité, de matériel pédagogique et de repas scolaires.
Date de l'agrément	**31 janvier 2023**
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions des 4 *bis* des articles 200 et 238 *bis* du code général des impôts.
Durée de validité de l'agrément	**Entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025**
Effet de l'agrément	Les dons et versements consentis entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025 au profit de l'association ROSENKINDER ouvrent droit, au profit des donateurs aux avantages fiscaux dans les conditions et limites prévues aux articles 200 et 238 *bis* du code général des impôts, dans les conditions et limites prévues par ces mêmes dispositions et par la décision d'agrément.